L'influence des attentes sociales liées au sexe dans le jugement moral enfantin et l'attribution d'émotions

Manuel Tostain, Joëlle Lebreuilly

▶ **To cite this version:**

Manuel Tostain, Joëlle Lebreuilly. L'influence des attentes sociales liées au sexe dans le jugement moral enfantin et l'attribution d'émotions. Psychologie et Education, 2004, 57, pp.59-72. hal-01659533

HAL Id: hal-01659533

https://normandie-univ.hal.science/hal-01659533

Submitted on 8 Dec 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'INFLUENCE DES ATTENTES SOCIALES LIÉES AU SEXE DANS LE JUGEMENT MORAL ENFANTIN ET L'ATTRIBUTION D'ÉMOTIONS

Manuel Tostain*
Joëlle Lebreuilly*

RÉSUMÉ

La présente recherche, réalisée auprès d'enfants âgés de 5 à 10 ans et d'étudiants, examine dans une perspective psychosociale, les liens entre jugement moral et émotion. Les sujets devaient évaluer la gravité et le caractère légitime ou illégitime d'actes problématiques et indiquer l'émotion des auteurs de ces actes. On a tenu compte de deux variables : le sexe de l'acteur et la nature de l'acte problématique (non réalisation d'un acte prosocial/réalisation d'un acte antisocial). Les résultats mettent en évidence des effets significatifs liés à l'âge et de façon moindre au sexe des sujets. On note également la présence d'un phénomène d'« happy victimizer » (d'agresseur heureux) chez les étudiants et l'absence de lien entre l'évaluation morale et l'attribution d'émotions.

Mots-clés : enfants, jugement moral, attribution d'émotions, aspects psychosociaux.

* U.F.R. de Psychologie, Laboratoire de Psychologie Cognitive et Pathologique
Bureau SE 611, Université de Caen, 14032 Caen cedex
e-mail : tostain@psycho.unicaen.fr

ABSTRACT

This study has been carried among 5-to-10-year-old children and students to determine in a psychosocial perspective, the links between moral judgment and emotion. The subjects were asked to assess the importance and legitimacy of different transgressions, and to attribute emotion to the violators. Two factors were taken into consideration : the sexual identity of the target and the nature of the transgression (omission of prosocial act/antisocial act). The results showed significant effects according to age and sex. We note that the « happy victimizer » phenomenon is essentially present among students and that attribution of emotion is independent of moral judgment.

Key-words : children, moral judgment, emotion, psychosocial perspective.

Dans le domaine du jugement moral, l'attribution de responsabilité repose sur tout un ensemble de dimensions, telles que la nature de l'acte, sa gravité, l'intention et les émotions du transgresseur (Bideaud, 1980 ; Kagan, 1984 ; Maryniak et Selosse, 1985 ; Moessinger, 1989 ; Piaget, 1932 ; Vandenplas-Holper, 1999). De même, les facteurs psychosociaux, tels l'appartenance catégorielle ou raciale, peuvent également influencer l'évaluation morale des adultes mais aussi des enfants (Bègue et Emler, 2002 ; Tostain, 1999). Dans ce cadre, l'objectif de cet article sera double. D'une part, on s'intéressera à l'influence sur l'évaluation morale enfantine de l'appartenance sexuée du transgresseur. D'autre part, on s'interrogera sur les liens que les enfants établissent ou non entre l'évaluation morale et l'attribution d'émotions au transgresseur. Pour ce faire, nous prendrons en compte la nature de l'acte problématique (la réalisation d'un acte antisocial ou la non-réalisation d'un acte prosocial).

Jugement moral et attentes sociales

On peut dire que d'un point de vue moral deux types d'actes sont problématiques : les actes dits antisociaux qui consistent à franchir un interdit (voler, agresser autrui), et la non réalisation d'actes dits prosociaux (ne pas aider une personne en difficulté qui le demande, ne pas être bienveillant à l'égard de ses proches). Les codes moraux se fixent généralement davantage sur les premiers, qu'on appelle aussi injonctions négatives (ne pas faire le mal), que sur les seconds, qui renvoient à des injonctions positives (faire le bien). En philosophie, dans le cadre de la tradition kantienne (Kant, 1785), si les actes antisociaux sont considérés comme strictement interdits car ils reviennent à violer les droits personnels des individus (respect de l'intégrité personnelle, de la propriété privée), les actes prosociaux sont jugés recommandables mais pas obligatoires (il paraît difficile par exemple d'obliger quelqu'un à la générosité) (Kohlberg, 1981). D'ailleurs, le système pénal, qui peut être vu, du moins en partie, comme l'actualisation des principes moraux, réprime les premiers mais rarement la non réalisation des seconds (Bordel, 2002 ; Garapon, Gros et Pech, 2001). L'évaluation de ces deux types d'acte varie selon les attentes sociales. Ainsi, par exemple, les actes antisociaux sont jugés plus graves quand ils sont commis par un supérieur hiérarchique que par un subordonné (dans la mesure où le pouvoir appelle des devoirs supplémentaires et une plus grande responsabilité sociale), ou quand la victime a un lien personnel (familial, amical) avec l'auteur de l'acte (Haidt et Baron, 1996 ; Hamilton et Sanders, 1981 ; 1983). De même, on constate que si dans nos sociétés, l'omission d'un acte prosocial est jugée moins sévèrement que la réalisation d'un acte antisocial, dans les sociétés traditionnelles non occidentales, ces deux types

d'actes sont évalués aussi négativement, et parfois même les premiers sont estimés plus sévèrement que les seconds (Miller, 1994). Pour Miller, cela s'explique par le fait que dans les sociétés traditionnelles on met l'accent, non pas comme dans la culture occidentale, sur les droits personnels, mais sur les obligations à l'égard d'autrui. Si le jugement moral est influencé par les attentes sociales, il peut-être intéressant de voir ce qu'il en est d'un type particulier d'attentes sociales, celui associé au sexe de l'acteur. Par exemple, généralement, on s'attend moins de la part des sujets féminins qu'ils réalisent des actes antisociaux, ce type d'actes étant surtout le fait des sujets masculins (Blatier, 1999 ; Lagrange, 2003 ; Salas, 1998). De même, bien que sur ces points des études aient démontrées qu'il n'y avait pas toujours de réelles différences entre les sexes (Jaffé, Shibley et Hyde, 2000 ; Walker, 1991), les recherches en psychologie morale ainsi que l'analyse des stéréotypes sociaux, mettent en évidence que les individus imaginent que les sujets féminins développent davantage que les sujets masculins une éthique de la sollicitude à l'égard d'autrui, qu'ils sont plus sensibles aux besoins des autres, et donc qu'ils sont plus susceptibles que les sujets masculins de réaliser des actes prosociaux (Eisenberg, 2000 ; Eisenberg, Martin et Fabes, 1996). Ici, on peut se demander ce qui se passe dans le cas où les individus sont face à des sujets féminins qui transgressent ces attentes sociales, en refusant par exemple des comportements d'aide. Sont-ils, à comportements équivalents, jugés plus sévèrement que les sujets masculins, dans la mesure où ils s'écartent davantage de ces attentes sociales ? Ou doit-on faire l'hypothèse inverse si on part de l'idée que nous sommes généralement réticents à modifier nos représentations sociales, nos croyances ? (Deschamps et Beauvois, 1996). On peut ainsi imaginer que face à un refus d'acte prosocial ou face à la réalisation d'un acte antisocial, peut-être que les individus minimiseront davantage son caractère problématique quand il s'agit d'un sujet féminin que lorsqu'il s'agit d'un sujet masculin, ce qui serait une façon d'éviter de questionner leurs propres attentes sociales liées au sexe.

Jugement moral et émotions

On sait que la dimension émotionnelle est un facteur important dans l'intériorisation des valeurs morales. Dans la filiation des réflexions philosophiques de Hume (1739), Hoffman (1991), Kagan (1984) ou encore Turiel (Turiel, Killen et Helwig, 1987), montrent que, dès la période préscolaire, l'enfant présente de l'empathie pour les autres, est sensible à la souffrance d'autrui et peut manifester de la tristesse ou des regrets suite à un acte répréhensible. Toutes ces émotions morales sont importantes car elles sont, pour reprendre l'expression de Shweder (Shweder et Haidt, 1993), des « éveilleurs », des « portiers » de la morale.

On a cependant parfois constaté chez les jeunes enfants un phénomène singulier dit de l'« happy victimizer » (l'agresseur heureux) qui consiste à attribuer systématiquement des sentiments positifs aux auteurs d'actes problématiques (Arsenio et Kramer, 1992 ; Nummer-Winkler et Sodian, 1988). Tout se passe ici comme si pour ces jeunes enfants, dans la mesure où le transgresseur a obtenu ce qu'il désire, il doit être par définition satisfait et content. Dans ce sens, certains auteurs constatent qu'il faut attendre l'âge de huit, neuf ans pour que les enfants indiquent que le transgresseur peut-être aussi triste ou malheureux d'avoir commis un acte qui n'était pas bien (pour une synthèse, voir Lourenço, 2001). Ce phénomène a suscité bien des questionnements. Notamment, certains se sont demandés si cela ne révélait pas, contrairement à ce qu'indiquaient des auteurs comme Turiel (1983), une certaine faiblesse de l'intégration de la morale : les jeunes enfants, à l'image des sentiments positifs qu'ils attribuent à l'agresseur, ressentiraient peu de sentiments négatifs suite à la réalisation de conduites moralement problématiques et ne condamneraient pas réellement ces actes (Nummer-Winkler et Sodian, 1988). Cependant, quelques travaux récents semblent montrer que tel n'est pas le cas, que l'attribution d'émotions positives à l'agresseur ne signifie pas forcément l'absence de ressenti moral de la part de l'enfant, ni que celui-ci ne perçoit pas la dimension immorale, illégitime du comportement mis en cause (Keller, Lourenço, Malti et Saalbach, 2003 ; Lourenço, 2001). Pour les auteurs de ces travaux, il y n'a pas de lien nécessaire entre évaluation morale et attribution d'émotions car la tâche d'attribution d'émotions ne se situe pas obligatoirement dans le registre moral. Concrètement, face à un acte problématique, le sujet peut adopter soit un point de vue moral (il avancera que l'auteur doit avoir des émotions négatives compte tenu du caractère moralement problématique de son acte), soit un point de vue instrumental sur l'auteur (il déclarera alors que celui-ci a des émotions positives s'il a atteint son but).

A propos de ce phénomène, des variations culturelles ont été mises en évidence. Par exemple, l'« happy victimizer » ne semble pas apparaître chez les enfants chinois (Keller, Fang, Tang, Schuster et Gummerum, 2002, cité par Keller *et al.*, 2003). Pour les auteurs de la recherche, ce serait parce que la culture chinoise, son système social centré sur le rapport à l'autre, réprime beaucoup plus fortement que la culture occidentale l'expression de sentiments immoraux. Les enfants chinois auraient du mal à imaginer ou s'interdiraient de se représenter d'éventuelles émotions positives chez le transgresseur. Cette dernière recherche montre que l'attribution d'émotions peut varier selon les systèmes d'attentes sociales. On peut ici aussi considérer l'appartenance sexuée du transgresseur. On sait par exemple que les individus s'attendent à ce que les sujets féminins soient généralement plus sensibles à la détresse d'au-

trui, expriment davantage leurs émotions (Eisenberg, Martin et Fabes, 1996). On peut dans ce cadre se demander ce qui se passe dans le cas où les sujets féminins commettent des transgressions ? Les individus s'attendent-ils, attribuent-ils davantage d'émotions négatives de culpabilité aux sujets féminins que masculins ? C'est ce que l'on essaiera de voir dans cette recherche.

Vue d'ensemble sur l'étude

On s'intéressera au rôle joué par l'appartenance sexuée de l'auteur de l'acte problématique sur l'évaluation de la gravité de l'acte et l'attribution d'émotions. Dans ce cadre, on prendra en considération la nature de l'acte problématique (refus d'un acte prosocial/réalisation d'un acte antisocial). On s'intéressera aussi aux liens qui existent ou non entre l'évaluation de la gravité de l'acte et l'attribution d'émotions. Enfin, en nous appuyant sur le fait qu'un certain nombre de travaux mettent en évidence les influences sociales dans le jugement moral enfantin (Da Gloria, Carreto Baptista, 1983 ; Emler et Ohana, 1992 ; Vasquez, 1983), on cherchera à observer ces effets dans une population enfantine.

Nous ferons les hypothèses suivantes :

1 – la réalisation d'actes problématiques étant davantage contraire aux attentes sociales pour un sujet féminin que masculin, afin de maintenir ces attentes sociales, le comportement féminin sera jugé moins sévèrement que le même comportement masculin ;

2 – les sujets féminins étant vus plus sensibles, on leur attribuera davantage qu'aux sujets masculins un sentiment négatif de culpabilité en cas de transgression ;

3 – on s'attend à une absence de lien entre l'évaluation morale et l'attribution d'émotions, cette dernière ne dépendant pas nécessairement de l'attitude morale du sujet, mais de son choix de se fixer sur le point de vue personnel ou le point de vue moral du transgresseur.

Méthode

Population : 150 sujets ont été interrogés : 114 enfants scolarisés en écoles primaires, âgés de 5 à 10 ans (18 garçons et 18 filles de 5 ans, 24 garçons et 18 filles de 7 ans, 16 garçons et 20 filles de 10 ans) et 36 étudiants de 1re année de Biologie (18 hommes et 18 femmes. Age moyen = 19,7 ans). Nous avons choisi des enfants de 5 à 10 ans, les travaux sur l'attribution d'émotions relevant des évolutions importantes durant cette période. Les étudiants ont été interrogés à titre de comparaison.

Matériel : il était constitué de quatre histoires dont on faisait varier la nature de l'acte problématique (refus d'un acte prosocial (PRO) versus réalisation d'un acte antisocial (ANTI)) et le sexe de l'auteur de l'acte (masculin (M) versus féminin (F)) :

Histoire 1 : C'est une fille Patricia. Une camarade d'école voudrait revenir avec elle de l'école car elle se sent triste. Patricia refuse, car elle veut aller s'acheter des bonbons à la boulangerie et les manger toute seule. (PRO, F)

Histoire 2 : C'est un garçon, Victor, qui est bon élève. Un camarade d'école a du mal en lecture et lui demande s'il pourrait l'aider. Victor refuse, car il veut vite rentrer à la maison pour regarder un dessin animé. (PRO, M)

Histoire 3 : C'est une fille, Julie. Elle a une camarade, Sophie, qu'elle n'aime pas, et qui est plus petite qu'elle. Un jour, elles sont seules, et elle décide de la frapper. Julie envoie un coup de poing à la figure de Sophie qui s'en va en pleurant. (ANTI, F)

Histoire 4 : C'est un garçon Pierre. Il n'aime pas un camarade qui s'appelle Jean, et qui est moins fort que lui. Un jour, ils se retrouvent seuls et Pierre décide de taper Jean. Jean reçoit un coup de poing de Pierre dans la figure et s'en va en pleurant. (ANTI, M)

Procédure : la recherche était présentée comme une étude sur les relations entre enfants dans leur vie quotidienne. Les enfants étaient interrogés oralement et individuellement en dehors de la présence de leur professeur d'école, les étudiants remplissant un questionnaire. Les histoires étaient proposées de façon aléatoire. Pour chaque histoire, les sujets devaient indiquer :

1) La gravité de l'acte sur une échelle en 5 points (allant de 1 : pas grave du tout à 5 : très grave)[1].

2) Si l'auteur à la suite de son acte était content (noté 1) ou triste (noté 0).

3) Si l'auteur avait eu raison (noté 1) ou pas raison (noté 0) de faire ce qu'il avait fait[2].

Codage : pour chaque sujet, nous avons constitué trois indices à savoir un indice de gravité (moyenne des notes à l'échelle de gravité), un indice de satisfaction (somme des réponses « content » à la tâche d'attribution d'émotion) et un indice de légitimité (somme des réponses

1. Jusqu'à 7 ans, pour faciliter la tâche, les différents degrés de l'échelle étaient présentés sous la forme de cubes de tailles différentes.

2. Nous avons introduit cette dernière question afin de vérifier si l'enfant peut attribuer une émotion positive au transgresseur tout en dénonçant par ailleurs le caractère illégitime de l'acte.

« a raison » à la tâche correspondante). Pour simplifier la lecture des résultats, chacun de ces trois indices a été porté à 10 (d'où une note pouvant varier de 0 à 10).

RÉSULTATS

L'évaluation de la gravité des actes

Général : au niveau du score général de gravité (score moyen aux quatre histoires confondues), on relève un effet de l'âge ($F(3,142) = 13,95$, $p<.0001$), la note moyenne de gravité diminuant avec l'âge (voir Tableau 1). Par contre, il n'y a pas d'effet du sexe des sujets ($F(1,142) = 0,035$, $p<.85$)[3].

Effets des facteurs manipulés au niveau des histoires : on note un effet de la nature de l'histoire, l'omission d'actes prosociaux étant jugée moins sévèrement que la réalisation d'actes antisociaux (respectivement les notes sont de 5,12 et de 7,73 ($F(1,142) = 201,44$, $p<.0001$). De même, il y a un effet d'interaction sexe x nature de l'acte ($F(1,142) = 9,72$, $p<.002$), les garçons jugeant plus sévèrement les actes antisociaux que les filles (respectivement 8,00 et 7,40. Comparaison post-hoc[4] $p<.01$), alors que pour les actes prosociaux, c'est l'inverse qui se produit, les filles étant plus sévères que les garçons (respectivement 5,40 pour les filles, 4,87 pour les garçons. post-hoc $p<.05$). Le sexe de la cible a également un effet sur l'évaluation de gravité ($F(1,142) = 8,92$, $p<.003$), les auteurs masculins étant jugés plus sévèrement que les auteurs féminins (respectivement 6,59 et 6,26).

Tableau 1 : Evaluation de la gravité (note de 0 à 10)

Modalités/âge	5 ans	7 ans	10 ans	Etudiants	Moyenne Générale
Acte prosocial	7,00	4,33	5,05	4,16	5,12
Acte antisocial	7,55	7,45	8,76	7,05	7,73
Cible féminine	7,11	5,95	6,56	5,33	6,26
Cible masculine	7,44	5,83	7,25	5,88	6,59

3. Afin de ne pas alourdir le texte, sauf indications contraires, nous ne signalerons que les effets significatifs.

4. Test de Newman-Keuls.

L'émotion de l'acteur

Général : on constate un effet de l'âge (F (3,142) = 13,41, p<.0001) qui se traduit par une augmentation très importante du score de satisfaction attribué à la cible au fur et à mesure que l'on s'élève en âge. Ainsi, le score, de 3,19 à 5 ans, atteint 8,05 chez les étudiants (pour détails, voir Tableau 2). Il y a également un effet du sexe des sujets (F (1,142) = 6,09, p<.014), les garçons considérant davantage que les filles que l'auteur de l'acte est content (respectivement, la note est de 6,50 et 5,07).

Effet des facteurs manipulés au niveau des histoires : il n'y a pas d'effet de la nature de l'histoire (F (1,142) = 0,30, p<.58). Par contre, on note un effet d'interaction âge des sujets x nature de l'histoire (F (3,142) = 2,71, p<.047), l'écart entre l'émotion pour les actes prosociaux et antisociaux, marqué chez les enfants (post-hoc significatifs), devenant nul chez les étudiants (post-hoc non significatif). Ajoutons, que contrairement à ce qui se passe pour les autres sujets, les enfants de 5 ans attribuent davantage d'émotions positives pour les actes prosociaux que pour les actes antisociaux (respectivement 3,88, et 2,50. post-hoc p<.03). Par ailleurs, bien que l'effet ne soit pas significatif (F (1,142) = 2,60, p<.10), on remarque que les sujets ont tendance à attribuer un peu plus d'émotions positives à la cible masculine qu'à la cible féminine (respectivement 5,93 et 5,57).

Tableau 2 : Note de satisfaction (note de 0 à 10)

Modalités/âge	5 ans	7 ans	10 ans	Etudiants	Moyenne Générale
Acte prosocial	3,88	4,37	6,43	8,05	5,63
Acte antisocial	2,50	5,62	7,37	8,05	5,87
Cible féminine	3,33	4,79	6,50	7,77	5,57
Cible masculine	3,05	5,20	7,31	8,33	5,93

Légitimité de l'acte

Général : dans l'ensemble, on remarque que les notes sont faibles (moyenne générale = 1,55). On constate cependant un effet de l'âge (F (3,142) = 14,42, p<.0001), les sujets de 5 ans se distinguant des autres enfants par une note (de raison ou de légitimité) moins défavorable pour l'auteur de l'acte problématique (voir Tableau 3). Il n'y a pas d'effet

simple du sexe des sujets (F (1,142) = 1,11, p<.29), ni d'effet d'interaction âge x sexe des sujets (F (3,142) = 2,66, p<.051).

Effet des facteurs manipulés au niveau des histoires : on note un effet de la nature de l'histoire (F (1,142) = 31,48, p<.0001), la note de légitimité étant plus élevée en cas d'actes prosociaux que dans le cas d'actes antisociaux (respectivement 2,30 et 0,80). On remarque également un effet d'interaction âge x nature des histoires (F(3,142) = 5,63, p<.001) qui se traduit par deux phénomènes : d'une part, les sujets de 5 ans et les étudiants différencient, en terme d'évaluation, les actes prosociaux des actes antisociaux, ce qui n'est pas le cas des 7 et 10 ans ; d'autre part, on remarque que les actes antisociaux deviennent totalement inacceptables pour les étudiants, la note moyenne attribuée étant égale à 0 chez ces sujets. Enfin, on ne relève pas d'effet du sexe del'auteur (F (1,142) = 3,04, p<.08), même si on donne un peu moins tort à la cible féminine qu'à la cible masculine (respectivement 1,70 et 1,40).

Tableau 3 : Note de légitimité (de raison) (note de 0 à 10)

Modalités/âge	5 ans	7 ans	10 ans	Etudiants	Moyenne Générale
Acte prosocial	5,27	1,04	0,75	2,22	2,30
Acte antisocial	2,22	0,83	0,00	0,00	0,80
Cible féminine	3,88	0,62	0,25	0,83	1,40
Cible masculine	3,61	1,25	0,50	1,38	1,70

Rapports entre évaluation morale et émotion

Il n'y a pas de corrélations significatives, entre la note de satisfaction et l'évaluation de la gravité (cor. (148) = -.09, ns.), et entre la note de satisfaction et la note de légitimité de l'acte (cor. (148) = -.12, ns.).

Discussion

Les résultats mettent en évidence un certain nombre d'évolutions développementales. D'abord, à propos de l'évaluation de la gravité des actes problématiques, on remarque un effet marqué de l'âge, les sujets plus âgés produisant des jugements moins sévères que les sujets plus jeunes. De même, on note que l'omission d'actes prosociaux est jugée moins grave que la réalisation d'actes antisociaux. Un fait ici mérite d'être noté : cette évaluation contrastée de ces deux types d'actes subit

des accentuations différentes selon le sexe des sujets. En particulier, ces accentuations semblent en correspondance avec les images sociales que l'on se fait des garçons et des filles (Eagly et Dickman, 1997). Ainsi, les garçons stigmatisent davantage que les filles, les actes répréhensibles qui sont plus fréquents dans la population masculine, à savoir les actes antisociaux, tandis que les filles sont plus sévères que les garçons pour la non-réalisation de ce qui correspond aux attentes sociales associées de façon plus privilégiée à la population féminine, en l'occurrence les actes prosociaux. Tout se passe ici comme si chaque sexe était spécialement sensible aux actes qui font l'objet d'une attention particulière, d'une régulation dans leur catégorie de genre. Enfin, on remarque que les actes des cibles féminines sont jugés moins négativement que ceux des cibles masculines. Autrement dit, on minimise les actes des premières, ce qui s'explique peut-être par la réticence d'attribuer aux sujets féminins des comportements contraires à ce que l'on imagine habituellement chez eux.

Si on se tourne maintenant du côté des émotions attribuées à la cible, on constate que les garçons attribuent plus d'émotions positives que les filles, peut-être parce que ces dernières, supposées plus centrées sur la dimension affective de la morale (Gilligan et Attanucci, 1988) sont plus hésitantes à considérer que l'on puisse retirer du plaisir d'actes répréhensibles. Dans ce même ordre d'idée, nous avions avancé dans l'introduction que les sujets attribueraient moins de satisfaction à la cible féminine qu'à la cible masculine. Cette hypothèse n'est pas confirmée, la différence n'étant pas significative. Notons cependant que l'écart va tout de même dans le sens de ce que nous attendions. Par ailleurs, on relève une augmentation significative des émotions positives avec l'âge. Ce résultat est étonnant, car cela revient à dire que le phénomène de l'« happy victimizer » est très faible chez les jeunes enfants, et surtout présent chez les adultes, ce qui ne concorde guère avec la plupart des recherches sur le sujet (Lourenço, 1997, 2001). Si on se réfère à certains travaux, on peut cependant expliquer ce résultat (Yuill, Perner, Pearson, Peerbhoy et Van Den Ende, 1996). On sait que les jeunes enfants ont, dans une certaine mesure, une conception morale objective de ce qui est désirable, et mettent en relation de façon univoque, cette conception avec l'état psychologique de la personne qui réalise l'acte. Ainsi, si l'acte commis est problématique (ce qui est le cas dans nos histoires) le protagoniste doit être forcément triste. C'est peut-être pourquoi l'attribution d'émotions négatives par les enfants jeunes est si importante. Par contre, avec l'âge, on passe à une conception plus subjective de ce qui est désirable. Autrement dit, les sujets prennent en compte l'intention de l'acteur et le bénéfice éventuel de son action : si le résultat obtenu est celui qui était souhaité par l'acteur, celui-ci doit être content. Ici, c'est l'adoption de ce point de vue personnel de l'acteur qui expliquerait, a

contrario, une attribution aussi importante d'émotions positives aux protagonistes de nos histoires de la part des sujets âgés. Concernant le rapport entre émotion et jugement moral, nos résultats vont tout à fait dans le sens des travaux récents de Lourenço (2001) pour qui le phénomène de l'« happy victimizer » ne signalerait pas un manque d'intégration morale. En effet, il n'y a pas de corrélation entre l'évaluation de la gravité et la nature (positive ou négative) de l'émotion attribuée. De même, il n'y a pas de corrélation entre l'attribution d'émotions et la légitimité de l'acte (en termes de raison/pas raison). Cela signifie que le jugement moral proprement dit (en terme de gravité et de légitimité) est bien, dans ce type de situation, indépendant de l'attribution d'émotions, qui renvoie elle à une autre question : quels types d'émotions sont à prendre en compte ? Et là, le sujet peut opter, soit pour le point de vue instrumental de l'acteur (l'acteur doit être content puisqu'il a obtenu ce qu'il souhaitait), soit pour le point de vue moral (l'acteur risque d'éprouver du regret ou du remord suite à son acte problématique).

Concernant la légitimité des actes problématiques, on relève que très rapidement (dès 7 ans), les sujets, massivement, ne donnent pas raison aux protagonistes. Ce résultat, qui revient à juger inacceptables de tels actes, traduit l'intégration précoce du caractère impératif des prescriptions morales (Turiel, 1993). De plus, une différence est faite par les sujets entre les actes antisociaux et prosociaux, les premiers étant davantage jugés illégitimes que la non-réalisation des seconds. Il faut certainement voir là la conséquence du caractère moins strictement obligatoire des actes prosociaux par rapport aux actes antisociaux.

Pour la suite, il conviendra de préciser tous ces résultats. D'abord, il serait intéressant de voir ce qui se passe d'un point de vue développemental, tant en termes d'évaluation morale que d'attributions d'émotions, avec des histoires dans lesquelles la caractérisation sociale des protagonistes est davantage affirmée. De même, il conviendrait de voir si des variations apparaissent en fonction du type de transgression proposée (par exemple selon qu'il s'agisse d'atteintes aux biens ou d'atteintes aux personnes si on se réfère au droit pénal).

BIBLIOGRAPHIE

ARSENIO W.F., KRAMER R., (1992), « Victimizers and their victims : Children's conceptions of the mixed emotional consequences of moral transgressions », *Child Development*, *63*, *4*, 915-927.

BEGUE L., EMLER N., (2002), « Figures du jugement moral : Développement, effets comportementaux, variations idéologiques » in A. Le Blanc, M. Doraï, N. Roussiau & C. Bonardi (Eds.), *Psychologie sociale appliquée : Education, justice, politique* (137-164), Paris : In Press.

BIDEAUD J., (1980), « Développement moral et développement cognitif », *Bulletin de Psychologie*, 345, 589-601.

BLATIER C., (1999), *La délinquance des mineurs. L'enfant, le psychologue, le droit.* Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble.

BORDEL S., (2002), *Les dimensions objectives et subjectives du jugement de responsabilité*, Thèse de doctorat, document non publié. Rennes : Université de Rennes 2.

DA GLORIA J., CARRETO BAPTISTA J., (1983), « Les normes de jugement moral chez l'enfant : Transmission ou création ? », *Recherches de Psychologie Sociale.* 5, 75-88.

DESCHAMPS J.C., BEAUVOIS J.L., (1996), *Des attitudes aux attributions, vol. 2 : Sur la construction sociale de la réalité.* Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble.

EAGLY A.H., DICKMAN A.B., (1997), « The accuracy of gender stereotypes : A dilemma for feminism », *Revue Internationale de Psychologie Sociale, 10, 2,* 11-30.

EISENBERG N., (2000), « Emotion, regulation, and moral development », *Annual Review of Psychology, 51,* 665-697.

EISENBERG N., MARTIN C.L., FABES R.A., (1996), « Gender development and gender effects », in D.C. Berliner, R.C. Calfee (Eds), *Handbook of educational psychology* (358-396), USA : Arizona State University.

EMLER N., OHANA J., (1992), « Réponses au préjudice : Représentations sociales enfantines », *Bulletin de Psychologie, 405,* 223-231.

GARAPON A., GROS F., PECH T., (2001), *Et ce sera justice : Punir en démocratie.* Paris : Editions Odile Jacob.

GILLIGAN C., ATTANUCCI J., (1998), « Two moral orientations : Gender differences and similarities », *Merrill Palmer Quarterly, 34, 3,* 223-237.

HAIDT J., BARON J., (1996), « Social roles and the moral judgment of acts and omissions », *European journal of social psychology, 26,* 201-218.

HAMILTON V.L., SANDERS J., (1981), « The effect of roles and deeds on responsability judgments : The normative structure of wrongdoing », *Social Psychology Quarterly, 4,* 237-254.

HAMILTON V.L., SANDERS J., (1983), « Universal judging wrong doing : Japanese and americans compared », *American Sociological Review, 48,* 199-211.

HOFFMAN M.L., (1991), « Empathy, social cognition, and moral action », in W.M. kurtines, J.L. gewirtz (Eds.), *Handbook of moral behavior and deve-*

lopment, vol. 1 : theory (275-302), usa, hillsdale : new jersey, lawrence erlbaum associates.

HUME D., (1739), *Traité de la nature humaine.* Paris : Aubier.

JAFFE S., SHIBLEY-HYDE J., (2000), « Gender differences in moral orientation : A meta-analysis », *Psychological Bulletin, 126, 5,* 703-726.

KAGAN J. (1984), « Establishing a Morality », in *The nature of the child* (112-153), New-York : Plenum.

KANT E., (1785), *Fondements de la métaphysique des mœurs.* Paris : Vrin.

KELLER M., FANG F.X., TANG H., SCHUSTER P., GUMMERUM M., *Moral cognition and emotion in chinese children,* manuscript soumis pour publication.

KELLER M., LOURENÇO O., MALTI T., SAALBACH H., (2003), « The multifaceted phenomenon of "happy victimizers" : A cross-cultural comparison of moral emotions », *British Journal of Developmental Psychology, 21,* 1-18.

KOHLBERG L., (1981), *Essays on Moral Development. Vol. 1 : The Philosophy of Moral Development.* New-York : Harper and Row.

LAGRANGE H., (2003), *Demandes de sécurité.* Paris : Le Seuil.

LEVY E., LEHALLE H., (1997), « La catégorisation des infractions aux règles sociales chez les adolescents : Au-delà des circonstances, les progrès de l'abstraction », *Enfance, 2,* 187-206.

LOURENÇO O., (1997), « Children's attributions of moral emotions to victimizers : Some data, doubts and suggestions », *British Journal of Developmental Psychology, 15,* 425-438.

LOURENÇO O., (2001), « Understanding the moral meaning of children's attribution of emotions to victimizers ». *Archives de Psychologie, 69, 268-9,* 63-19.

MARYNIAK L., SELOSSE J., (1985), « Représentation de la punition attribuée par le sujet et par autrui dans des conduites d'appréciation morale chez l'enfant », in J. Bideaud, M. Richelle (Eds.), *Psychologie Développementale : Problèmes et réalités* (263-279), Bruxelles : Mardaga.

MILLER J.G., (1994), « Cultural diversity in the morality of caring : Individually oriented versus Duty-based interpersonal moral codes », *Cross-Cultural Research, 28, 1,* 3-39.

MOESSINGER P., (1989), *La psychologie morale.* Paris : Presses Universitaires de France.

NUMMER-WINKLER G., SODIAN, B. (1988), « Children's understanding of moral emotions », *Child Development, 59, 5,* 1323-1338.

PIAGET J., (1932), *Le jugement moral chez l'enfant.* Paris : Presses Universitaires de France.

SALAS D., (1998), *La délinquance des mineurs.* Paris : La documentation française.

SHWEDER R.A., HAIDT J., (1993), The future of moral psychology : Truth, intuition and the pluralistic way. *Psychological Science, 4, 6,* 360-365.

TOSTAIN M., (1999), *Psychologie, morale et culture. L'évolution de la morale de l'enfance à l'âge adulte.* Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble.

TURIEL E., (1983), *The development of social knowledge : morality and convention.* cambridge : cambridge university press.

TURIEL E., (1993), « Nature et fondements du raisonnement social dans l'enfance » in J.P. Changeux (Ed.), *Fondements naturels de l'éthique* (301-318), Paris : Editions Odile Jacob.

TURIEL E., KILLEN M., HELWIG C., (1987), « Morality : Its structure, functions and vagaries », in J. Kagan (Ed.), *The emergence of morality in young children* (155-244), Chicago : University of Chicago Press.

VANDENPLAS-HOLPER C., (1999), Piaget, Kohlberg et les post-kohlbergiens : « Plus d'un demi-siècle de recherches sur le développement moral », in W. Doise, N. Dubois, J.L. Beauvois (Eds.), *La Psychologie Sociale, Vol. 4 : La construction sociale de la personne* (21-46), Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble.

VASQUEZ A., (1983), « L'étude interculturelle des notions morales : Quelques problèmes théoriques et méthodologiques », *Recherches de Psychologie Sociale, 5,* 89-106.

WALKER L.J., (1991), « Sex differences in moral reasoning », In W.M Kurtines, J.L. gewirtz (Eds.), *Handbook of moral behavior and development, vol. 2 : research* (333-364), USA, Hillsdale, New Jersey : Lawrence Erlbaum Associates.

YUILL N., PERNER J., PEARSON A., PEERBHOY D., VAN DEN ENDE J., (1996), « Children's changing understanding of wicked desires : From objective to subjective and moral », *British Journal of Developmental Psychology, 14, 4,* 457-475.